



Extrait du procès-verbal des
délibérations du conseil municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705351-20170629-DE2017-29-6-11B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2017

Séance du 29 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 29 du mois de juin, à 20 h, les membres du Conseil municipal de la commune de Petit-Rederching en exercice : dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Armand NEU, maire.

Conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 22 juin 2017

Date de publication : 13 juillet 2017

Visa du contrôle de légalité :

Membres présents :

Monsieur Armand NEU, Monsieur Raymond GROMCZYK, Monsieur Dominique FINKLER, Madame Laurence WOTHKE, Madame Marie-Jeanne SCHULLER, Monsieur Jean-Martin NEU, Monsieur Yvon PETIT, Monsieur Gilbert HOUTH, Madame Eliane STAEHLE, Madame Florence ZINS, Madame Alexandra ESCHENBRENNER, Madame Sandrine BACH, Monsieur Gilles BOTZUNG, Monsieur Vincent DERR.

Membres absents excusés :

Madame Laurette CHATILLON.

11. Services périscolaires

Nomenclature acte : 8.1 Enseignement

B. Service de restauration scolaire

Monsieur le Maire expose :

La commission des affaires scolaires a étudié la proposition d'un traiteur local « La cuisine du Pays de Bitche » qui offre des prestations équivalentes à SODEXO, à un tarif plus avantageux et avec une variante de deux repas bio par semaine, à savoir :

1) Repas en liaison froide comprenant :

- 1 hors d'œuvre ou 1 potage
- 1 plat principal avec féculent et/ou légumes
- 1 produit lacté
- 1 dessert
- Pain

2) Mise à disposition d'un four de remise à température

3) Tarif :

- Repas en liaison froide : 3,60 € H.T.
- Variante BIO : 4,65 € H.T.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705351-20170629-DE2017-29-6-11B-DE

DCM DU 29/06/2017

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2017



COMMUNE DE PETIT-REDERCHING

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du 29 juin 2017

Une négociation est en cours pour la mise à disposition d'une table pour le four, comme le proposait SODEXO.

La commission a retenu cette offre, sous condition que le prestataire accepte de mettre à disposition une table pour le four et propose d'opter pour deux repas bio par semaine et d'augmenter le tarif en conséquence.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu :

Considérant que la distance de livraison avec le prestataire local est nettement réduite, réduisant par la même occasion l'émission de gaz à effet de serre,

Considérant qu'une variante bio est proposée,

- Décide de retenir l'offre de « La cuisine du Pays de Bitche » qui entrera en vigueur à la prochaine rentrée scolaire,
- Charge le maire de négocier la mise à disposition d'une table pour le four,
- Autorise le maire, après négociation et acceptation du prestataire, à signer le devis et tout document s'y rapportant,
- Fixe le prix du repas à :

- Tarif enfant : 5,30 €
- Tarif adulte : 6,50 €

Pour extrait conforme, certifié exact compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture et de la publication/notification le 24 juillet 2017
Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Armand NEU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705351-20170629-DE2017-29-6-11B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2017